



Paris, le 19 août 2024

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 JUIN 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2024 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur son site internet <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/publications/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).